PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 40/10.05 - Direction des travaux, énergies et services industriels

Objet : Demande d'un crédit de CHF 375'000.00 pour la deuxième étape de l'adaptation des W.-C. publics sur le territoire communal

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

C'est en 1999 que la Municipalité dépose un préavis devant le Conseil communal afin d'adapter les W.-C. publics qui ne correspondent plus aux attentes des usagers et ne permettent pas aux handicapés de pouvoir en bénéficier. Conscient que la réfection des W.-C. publics doit être envisagée, le Conseil communal invitait la Municipalité, lors de la séance de février 2000, à étudier un meilleur échelonnement financier du préavis. Ceci a amené la Municipalité à présenter un nouveau préavis en mai 2001 pour une première étape d'adaptation des W.-C. publics sur le territoire communal. A titre de rappel, la priorité a été donnée en son temps aux édicules publics du Petit-Bois, de l'Ancien Stand, de l'Ancienne Douane et de Saint-Louis.

Cette deuxième et dernière étape, car la rénovation des W.-C. publics de l'Hôtel de Ville sera intégrée dans les travaux généraux liés au bâtiment, concerne l'adaptation de deux édicules qui sont ceux de la place du Casino et du Parc de Vertou, ainsi que la création de deux nouveaux W.-C. publics à la Cure d'air et à la place vers le Temple.

Rappelons que la commission de 2001 avait, dans son rapport, émis le vœu que la Municipalité dépose déjà en 2002 un préavis pour des nouveaux W.-C. publics au Parc des Sports, à proximité de la piscine, considérant que ceux-ci sont importants dans ce secteur au vu du nombre de promeneurs (place de jeux, Fête de la Tulipe et autres manifestations culturelles et sportives).

L'autre nouvel édicule, non prévu au plan des investissements, sera disposé dans le secteur de la place de jeux du Temple. Depuis son ouverture, le succès de cette place de jeux est indéniable et le problème des W.-C. publics est devenu si pointu qu'un modèle chimique a été mis en place durant cet été, ce qui a permis de confirmer le bien-fondé d'un tel édifice à cet emplacement et justifie que l'on propose de compléter la demande de crédit.

Ces deux nouveaux édicules étant principalement utilisés pendant la belle saison (avril à octobre), nous avons renoncé à y installer un chauffage, ce qui permet des économies d'installation et d'exploitation conséquentes.

2. CONCEPT GENERAL

- Les deux édicules transformés et les deux nouveaux de cette étape seront de même conception que les édicules transformés à la première étape en ce qui concerne les équipements sanitaires, électriques, les portes, revêtements de sol et les carrelages.
- Les deux nouveaux édicules ne comporteront qu'un local W.-C. à utilisation mixte Homme/Dame/Handicapé. Ils ne seront pas chauffés, ni isolés et devront être mis hors service en hiver (novembre à mars). Les tuyauteries sanitaires seront vidangées et protégées contre les risques de gel.

3. DESCRIPTIF

La solution la plus économique pour les deux W.-C. publics maintenus à l'emplacement actuel consiste en une transformation des locaux en conservant les murs extérieurs, mais en répartissant les volumes de façon judicieuse afin de garantir l'accès aux handicapés. Pour les deux nouveaux, le choix s'est porté sur une construction en dur, s'intégrant bien sur les sites retenus. Comme ils n'ont pas d'installation de chauffage, des panneaux solaires photovoltaïques assureront la production d'énergie électrique pour l'éclairage.

Structure et enveloppe

- Fondation et dallage en béton armé
- Murs de façades en béton armé, banché (faces lisses), peinture anti-graffiti
- Mur de séparation en plots de ciment
- Toiture à 4 pans composée d'une structure préfabriquée en sapin avec lambris vissés sur chevrons, fond de chénau et bandeau périphérique en panneaux 3 plis, le tout recouvert d'une ferblanterie en tôle Uginox
- Portes d'entrée en bois, type Kellpax, avec faces plaquées alu brosse, huisserie et garnitures inox (idem 1re étape)
- Vitrage fixe à cadre en profilé inox et verre feuilleté
- Partie supérieure des murs de façades revêtue d'un parement en profilés aluminium, type "Profil Desing", de couleur anthracite
- Berceaux d'avant-toits en profils d'aluminium ajourés de couleur anthracite.

Installation

- Installations et appareils sanitaires et électriques seront de même type et même modèle que les W.-C. publics transformés de la première étape
- Douche extérieure pour les utilisateurs de la plage sera installée à côté de l'édicule de la Place de la Cure d'Air.
- Ventilation des locaux assurée par le renouvellement de l'air circulant dans la toiture à travers les faux-plafonds et des berceaux d'avant-toits.

Aménagements intérieurs

Sols	Revêtement type résine époxy et sable de quartz (idem 1re étape).
Murs	Faïences (idem 1re étape) sur mur de séparation entre le W.-C. et le local technique.
Plafonds	Faux-plafonds en profilés d'aluminium ajourés, fixés sous le solivage de la toiture. Pas de faux-plafonds dans le local technique.
Porte intérieure	Porte en bois à âme pleine, deux faces plaquées de stratifié (épaisseur 1,3 mm), huisserie et garnitures inox (idem 1re étape).

4. ASPECT FINANCIER

Le devis estimatif a été établi pour ce qui concerne les travaux de maçonnerie, charpente, ferblanterie, installations électriques et sanitaires, ainsi que pour la menuiserie, sur la base d'offres fermes d'entreprises qui ont réalisé la première étape, ce qui représente environ le 80 % des travaux à réaliser. Les autres postes ont été estimés.

Ville de Morges Transformation des édicules de W.-C. publics 2e étape

CFC	TRAVAUX	COUTS
	Edicule	**CHF**
211	Maçonnerie	71'500.00
214	Charpente	20'000.00
224	Ferblanterie	23'000.00
230	Installations électriques	18'700.00
233	Fourniture de lustrerie	8'400.00
250	Installations sanitaires	98'800.00
272	Serrurerie	13'500.00
273	Menuiserie	33'400.00
281	Revêtement de sol	7'000.00
282	Carrelage	17'000.00
285	Peinture	12'000.00
291	Honoraires d'architecte	35'000.00
293	Honoraires bureau technique sanitaire	2'600.00
900	Signalisation	2'400.00
411	Génie civil	37'000.00
430	Raccordement électrique	2'600.00
450	Raccordement sanitaire	16'600.00
	Divers et imprévus	2'600.00
	Total	422'000.00
	Travaux par services communaux	./. 47'000.00
	Total à financer par préavis	**375'000.00**

5. PLAN DES INVESTISSEMENTS

Un montant de CHF 330'000.00 a été porté au plan des investissements "W.-C. publics", 2e étape (Cure d'Air, Casino, Vertou).

6. CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

La standardisation des W.-C. publics, l'utilisation d'équipements résistant aux actes de vandalisme et plus simples à entretenir, devraient compenser les coûts d'exploitation pour les deux nouveaux édicules. Par conséquent, cette dépense ne devrait pas engendrer de frais d'exploitation supplémentaires.

8. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 375'000.00 pour la deuxième étape de l'adaptation des W.-C. publics sur le territoire communal;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 18'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 septembre 2005.

le syndic	le secrétaire
E. Voruz	G. Stella

Annexe : un plan W.-C. publics / situation générale.

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 octobre 2005.

Première séance de la commission : mardi 11 octobre 2005, à 18h30, en salle des Pas perdus, 1er étage de l'Hôtel de Ville.